

PREMIERE PARTIE : PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES

I. AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP/..BO/F/2026-2027 POUR LA FOURNITURE DU PETIT MATERIEL ET FOURNITURES DE BUREAU

Date de Publication : ..8../9.../2026

Date d'Ouverture des offres : ..8../9.../2026

1. Objet du marché

L'Office Burundais des Recettes (OBR) invite par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires intéressés à présenter leurs offres sous enveloppes fermées, pour «**la fourniture du petit matériel et fournitures de bureau** » dont les spécifications techniques détaillées et les quantités se trouvent dans la 2^{ème} partie du présent Dossier d'Appel d'Offres.

2. Financement du marché

Le Marché est financé sur le budget général de l'État, exercice 2026-2027.

3. Spécifications du marché

La passation du présent Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

4. Allotissement

Le marché est constitué d'un seul (1) lot : Fourniture du Petit matériel et fournitures de bureau ;

5. Délai et lieu de livraison

Le délai de livraison est fixé à soixante (60) jours calendaires, à compter de la date de notification définitive du marché mais un soumissionnaire peut proposer un délai plus court.

Les livraisons et les réceptions partielles sont autorisées si l'une des deux parties au contrat le demande. Cependant, les livraisons partielles ne modifient pas le délai total de livraison.

6. Conditions de participation

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions, à toute personne morale ou physique remplissant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution de ce marché.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés Publics en vigueur au Burundi.

7. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté sur le site de l'Office Burundais des Recettes (www.obr.bi), ou être consulté tous les jours ouvrables de 7h30' à 12h 00' et de 14h 00' à 17h 30', heure locale à l'adresse ci-après :

**Secrétariat du Commissariat des Services Généraux de l'Office Burundais des Recettes,
Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel,
Avenue de la Tanzanie, N°936a/A,
B.P 3465 Bujumbura II, Tél : 22 28 21 46 ou 22 28 22 02.**

Il pourra également être obtenu physiquement au Service des Approvisionnements de l'OBR sur présentation d'un bordereau de versement de **cinquante mille Francs Burundais (50.000 BIF)** non remboursables, versés sur le compte n° **N°CC10003** ouvert à la Banque de la République du Burundi.

8. Dépôt et Ouverture des Offres

Les offres sous enveloppes fermées et rédigées en langue française devront parvenir au Secrétariat du Commissariat des Services Généraux de l'Office Burundais des Recettes, Immeuble VIRAGO COMPLEX, Q. Industriel, Av. de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II, au plus tard le **28 / 9 / 2026** à 09 h 30 min. Elles porteront obligatoirement la mention : **Dossier D'appel d'Offres National Ouvert N° DNCMP / 130 / F / 2026-2027, A n'ouvrir qu'en séance publique du 28 / 9 / 2026, à 10 h 00 min.**

L'ouverture des offres aura lieu le **28 / 9 / 2026** à 10 h 00 min dans l'une des salles de l'Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II. Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés publics, un cadre de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés publics assistera à la séance d'ouverture des offres.

Les offres déposées après la date et l'heure indiquées feront objet d'irrecevabilité.

9. Délais d'engagement des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de nonante (90) jours calendaires, à compter de la date d'ouverture des offres.

10. Garantie de soumission

Les offres seront accompagnées d'une garantie bancaire de soumission délivrée par une banque ou toute autre institution financière agréée dont le montant est fixé à : **3 500.000 BIF (Trois million cinq cent mille francs burundais).**

La garantie bancaire est libellée en Francs Burundais. Les soumissionnaires devront préciser dans leurs offres, les adresses physiques et électroniques des institutions financières émettrices de ces garanties.

Les chèques certifiés ne sont pas acceptés.

11. Renseignements

Toute demande de renseignement doit parvenir à l'Autorité Contractante au plus tard dix (10) jours calendaires avant l'ouverture des offres.

Fait à Bujumbura, le 04.10.2026

**LE COMMISSAIRE DES SERVICES GENERAUX ET PERSONNE
RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS**

Cyrille NKANUYE

